

**MAIRIE DE PRENDEIGNES (LOT)**  
**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 FEVRIER**  
**2017**

L'an deux mille dix-sept, le 28 février, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.). Le Conseil Municipal de la commune de PRENDEIGNES, s'est réuni.

Etaient présents les conseillers suivants : Magali BARRIERE, Marie-Hélène TAURAND, Monique VILLENEUVE, Pascal BAHU, André BOURGUIGNON, Alain JUVENAL, Christian SOUIRY, Guy TARAYRE, Jean-François TAURAND, Gérard TEYSSEDOU, Philippe THIBAUT.

Excusés : André BOURGUIGNON et Magali BARRIERE

Secrétaire de séance : Jean-François TAURAND

Date de la convocation : 21/02/2017

**Ordre du jour :**

Délibérations :

- fixation des redevances de l'assainissement collectif au centre bourg,
- choix de l'architecte pour les travaux de la mairie,

Délibérations :

- fixation des redevances de l'assainissement collectif au centre bourg,
- choix de l'architecte pour les travaux de la mairie,

Préparation du Budget Primitif :

- programme voirie,
- travaux divers,

Travaux :

- enfouissement des réseaux devant la salle d'animation,
- mur salle d'animation,
- travaux divers,

Comptes rendus de réunions.

**Délibérations du conseil :**

**Fixation des redevances de l'assainissement collectif au centre bourg (DE-2017-11)**

Le Conseil Municipal doit se prononcer annuellement pour fixer les redevances de l'assainissement collectif du centre bourg auprès des usagers. Ces redevances contribuent à l'équilibre des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de fixer les redevances comme suit pour l'année 2017 :

- part fixe : 96,75 € par logement raccordé,
- part proportionnelle : 1,75 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée,

La redevance de modernisation des réseaux mise en œuvre par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est collectée par la commune puis reversée intégralement. Le taux est fixé à 0,245 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée pour l'année 2016 et facturée en 2017. Elle est notifiée aux habitants bénéficiant du service d'assainissement collectif sur le même relevé.

**Choix de l'architecte pour la réalisation des travaux de la Mairie (DE-2017-12)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un architecte afin d'élaborer le projet des travaux de la Mairie : mise aux normes accessibilité, extension et rénovation thermique.

Après consultation de différents architectes de la région et suivant les propositions qui ont été faites ; après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de confier cette mission de maîtrise d'œuvre à l'architecte DPLG, Madame Laura CONSTENSOU, en groupement avec le bureau d'études "énergie, fluides et électricité" BREHAULT Ingénierie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat avec l'architecte Laura CONSTENSOU, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents et en particulier tous les contrats de faible montant nécessaire à la réalisation de cette opération.

### **Préparation du Budget Primitif :**

- programme voirie,
- Deuxième tranche route de Gabanelle,
- Journée PAT sur la totalité de notre voirie,
- Empierrement chemin des Rivilies conduisant à une habitation.
  - travaux divers,

Extension du réseau d'assainissement collectif à la maison « Oustal de la Sarou » à la demande des nouveaux propriétaires.

Travaux :

- enfouissement des réseaux devant la salle d'animation,

C'est la société FDEL qui assurera les travaux sous maîtrise d'œuvre de la FDEL et de la commune.

- mur salle d'animation, fossé devant maison Férès,

Après consultation de différents artisans, c'est Monsieur GIBRAT qui réalisera les travaux. Il réalisera également le remplissage du fossé devant la maison Férès avec l'accord des propriétaires.

- salle d'animation,

En raison des dégâts causés par les deux arbres (marronnier et tilleul) et de leur état, ils seront enlevés.

### **Compte-rendu de réunions**

Gérard Teyssédou, Jean-François Taurand et Monsieur le Maire font part d'une rencontre avec le Conseil Départemental à Bagnac/Célé.

Monsieur Serge Rigal (Président) a présenté le budget 2017 ainsi que les différentes actions et priorités. Il a présenté le projet du département «un département au cœur des solidarités» (46 % de la dépense) avec les personnes âgées, le handicap, l'insertion, les solidarités territoriales, «un Département à vivre» (9 %) avec le sport, l'agriculture, le patrimoine, la culture, «un Département tourné vers l'avenir» (45 %) avec les routes, l'éducation, enfance et famille, le tourisme et le numérique. Serge Rigal a insisté particulièrement sur le lancement des travaux «Lot numérique» qui sera sa priorité et assure que la couverture sera totale sur cinq ans.